



MILITARY AVIATION AUTHORITY



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Armed Forces
Swiss Military Aviation Authority MAA

Tables des matières

- 2 – Nos tâches _ Notre mission _ Notre vision _ À propos de nous
- 4 – Autorité de navigabilité
- 6 – Autorité de gestion trafic aérien (ATM) et infrastructure
- 9 – Autorité des opérations aériennes
- 11 – Gestion de la sécurité de l'aviation militaire
- 12 – Institut de médecine aéronautique
- 14 – Environnement et partenariats
- 15 – Gestion de la compliance et de la qualité
- 16 – Notre emblème



Military Aviation Authority MAA
Military airbase
CH-1530 Payerne

maa.lw@vtg.admin.ch
www.armee.ch/maa

La conseillère fédérale Viola Amherd, cheffe du Département de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS



MAA, trois petites lettres, mais un changement de taille pour l'aviation militaire suisse. Dans un monde qui évolue à grande vitesse, où l'aviation découvre de nouvelles formes d'opérations avec l'émergence des drones et où l'accès à l'espace aérien sera sous peu extrêmement critique, je suis fondamentalement persuadée que le seul moyen d'atteindre un niveau de sécurité maximum sans porter préjudice aux opérations dans l'intérêt de l'État passe par un renforcement des synergies entre les autorités civiles et militaires. Dans ce contexte, mon prédécesseur a ordonné en 2017 la création de la MAA afin d'optimiser la cohérence avec l'OFAC tout en mettant en avant les spécificités et besoins de l'aviation militaire. Sous la conduite du colonel EMG Pierre de Goumoëns, l'équipe de projet, a réussi à planifier et lancer la mise en œuvre dans un laps de temps très court. Je remercie toutes les personnes qui ont contribué à ce succès.

Christian Hegner, directeur de l'OFAC



Cela fait des décennies que l'aviation civile et les Forces aériennes se partagent la troisième dimension. Cela fait tout aussi longtemps que nous collaborons étroitement pour garantir à tous une utilisation sûre et efficace de l'espace aérien suisse. Nous nous félicitons donc de la création de la MAA, car les défis de la gestion de l'espace aérien deviennent toujours plus complexes et exigeants avec l'émergence des drones. Avec la MAA comme partenaire, nous pourrons dorénavant mieux partager nos préoccupations et obtenir des résultats plus rapidement. C'est une perspective réjouissante, vu le grand nombre de projets qui nous attendent pour pérenniser une coexistence et une coopération sûres de l'aviation civile et militaire.

Col EMG Pierre de Goumoëns, chef de la MAA



Mettre sur pied une nouvelle autorité dans un environnement déjà fonctionnel est un grand défi, mais aussi une opportunité exceptionnelle. Je suis intimement convaincu que cet objectif ne peut être atteint qu'au travers d'une communication ouverte, claire et précise afin d'obtenir rapidement une reconnaissance élargie. Il est primordial que la MAA soit perçue par les entités régulées comme un facilitateur et non comme un obstacle. Durant la phase initiale du déploiement, l'équilibre entre les tâches liées au projet et celles de la nouvelle autorité sera critique. Je reste toutefois persuadé que grâce à mon équipe hyper motivée et créative, nous réussirons à atteindre ensemble les objectifs qui nous ont été fixés.

Nos tâches

Dans son rôle de régulation, la MAA fournit, en collaboration avec l'OFAC, le cadre dans lequel les Forces aériennes et d'autres acteurs étatiques de l'aviation militaire peuvent évoluer avec le plus de liberté, d'efficacité et de sécurité possible. Dans son rôle de surveillance, la MAA aide les acteurs étatiques à se conformer aux règlements, à identifier les variations et les divergences et à proposer des mesures d'atténuation. Enfin, et c'est là un point important, la MAA offre une procédure cohérente pour la certification des nouveaux systèmes. En tant que partenaire solide pour la régulation et la surveillance de l'aviation militaire, la MAA facilite l'identification des rôles et des responsabilités au quotidien ainsi qu'en cas d'incidents et d'accidents. En outre, en tant qu'entité forte, elle est chargée de défendre les intérêts de l'aviation militaire en Suisse et à l'étranger.

Notre mission

La MAA est l'organe indépendant chargé de la régulation et de la surveillance de l'aviation militaire. Ses objectifs sont les suivants :

- › créer le cadre nécessaire pour assurer l'efficacité opérationnelle avec un degré de sécurité optimal : **«La mission d'abord, la sécurité toujours» : régulation**
- › surveiller la compliance et prendre les mesures correctives qui s'imposent : **surveillance**
- › veiller à ce que les risques soient traités de manière appropriée et acceptés au niveau adéquat : **gestion des risques**
- › promouvoir une culture de la sécurité dans l'aviation : **culture**
- › représenter, dans son domaine de compétence, les intérêts de l'aviation militaire suisse aux niveaux national et international : **unité de doctrine**

Notre vision

Avec la continuité du service comme priorité absolue, nous poursuivons les objectifs suivants :

- › assurer une intégration harmonieuse des processus de la MAA dans les activités établies de l'aviation militaire suisse,
- › entretenir une collaboration active avec nos partenaires internes et externes et créer les conditions favorables pour l'établissement de la MAA suisse en tant qu'autorité indépendante,
- › développer et mettre en place une régulation effective en tant que nouvelle autorité.

À propos de nous

La MAA a été créée le 1^{er} janvier 2018 par le regroupement de plusieurs entités issues des Forces aériennes et d'armasuisse. Des experts des Forces aériennes, provenant principalement des domaines Sécurité des vols et Régulation de l'aviation militaire, se sont associés avec le personnel du domaine Certification, Gestion de la Qualité et Navigabilité d'armasuisse pour constituer le noyau de la MAA. Avec la réorganisation, l'optimisation des processus et la réduction des redondances, nous visons à maximiser notre rendement sans pour autant négliger les anciennes tâches de notre quarantaine d'employés.

L'organisation

Le comité de direction de la MAA dirige une équipe d'experts de la sécurité des vols, de la gestion du trafic aérien (ATM) et de l'infrastructure aéroportuaire, des opérations aériennes et de la navigabilité des systèmes aéronautiques. Bien qu'incorporé à l'État-major de l'armée, le chef de la MAA rapporte directement au chef DDPS.





Autorité de navigabilité

- › Conception, production et certification des aéronefs
- › Essais en vol
- › Gestion du maintien de la navigabilité
- › Exigences applicables aux organismes de maintenance
- › Exigences applicables aux vols de contrôle de maintenance
- › Licences pour le personnel de maintenance d'aéronefs
- › Organismes de formation à la maintenance d'aéronefs

La navigabilité est l'aptitude d'un système aéronautique à être utilisé en toute sécurité dans des conditions et des limites approuvées. Les aéronefs militaires suisses, nouveaux ou modifiés, sont soumis à un processus de certification de navigabilité menant à un certificat de type militaire.

Nos tâches

Les tâches de l'Autorité de navigabilité militaire suisse sont les suivantes :

- › vérifier la conformité de la conception ou de la construction avec les exigences en matière de sécurité aérienne. Des ingénieurs de certification qualifiés et des experts définissent et vérifient la conformité à ces exigences et délivrent les certificats de type militaire correspondants ainsi que les autorisations pour les modifications majeures;
- › veiller à ce que tous les aéronefs produits ou toutes les pièces produites sur la base de la définition de type approuvée répondent aux exigences pertinentes en matière de sécurité aéronautique. Des inspecteurs qualifiés en matière de navigabilité vérifient leur conformité avec

la définition de type et délivrent les certificats de navigabilité appropriés;

- › veiller à ce que toutes les activités liées à la navigabilité soient effectuées dans un environnement contrôlé. Des auditeurs qualifiés dans le secteur aéronautique supervisent les organismes militaires de conception, de production, de maintenance et de gestion du maintien de la navigabilité qui fournissent des services à l'aviation militaire suisse. Le cas échéant, ces activités sont menées en collaboration avec l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC);
- › fournir des réglementations efficaces, cohérentes et compatibles avec la politique de la MAA en impliquant les experts, les personnes et les organismes concernés. L'Autorité de navigabilité militaire suisse s'efforce également d'harmoniser son approche réglementaire ainsi que les exigences de navigabilité militaire avec celles d'autres nations pour simplifier la collaboration dans le cadre de projets aéronautiques, faciliter la reconnaissance d'autorités de navigabilité militaires étrangères et de réduire ainsi les redondances.

A large helicopter, possibly a Bell 412 or similar model, is parked inside a hangar. The aircraft is oriented towards the left of the frame. Its dark grey or black exterior is visible, along with its multi-bladed main rotor at the top. The cockpit area is prominent, showing the glass windows and internal controls. The landing skid assembly is deployed, with the main skids touching the polished concrete floor and the tail skid extending downwards. The background shows the interior of the hangar with its steel truss structure and a set of double doors on the left side.

5...

Autorité de gestion trafic aérien (ATM) et infrastructure

- › Gestion du trafic aérien
- › Communication, navigation et surveillance
- › Météorologie
- › Publication d'informations aéronautiques

Nos tâches

Dans le cadre évolutif de l'optimisation de la structure de l'espace aérien et de sa gestion dynamique, l'Autorité ATM et infrastructure de la MAA suisse protège l'accès à l'espace aérien - dont l'importance est capitale - pour les aéronefs militaires, en fonction des besoins opérationnels actuels et futurs et dans l'intérêt général de la souveraineté sur l'espace aérien. Elle apporte ainsi une contribution essentielle à la performance opérationnelle des Forces aériennes suisses tout en maintenant le niveau de sécurité requis.

L'Autorité ATM et infrastructure publie des règlements et définit des normes pour la fourniture de services de navigation aérienne dans le cadre d'opérations aériennes militaires.

Elle favorise la compréhension de l'aviation militaire en tant que système global en intégrant les aspects de la gestion du trafic aérien dans des procédures reposant traditionnellement sur des mesures réglementaires contraignantes. À cet effet, l'Autorité ATM et infrastructure couvre également tous les aspects de la coopération internationale liés aux fonctionnalités et à la gestion de l'espace aérien. Elle fournit des rapports et des études en analysant l'impact sur l'engagement des Forces aériennes et sur leurs capacités opérationnelles.

Dans tout espace aérien restreint lié à une mission, l'Autorité ATM et infrastructure donne à la chaîne de commandement des plans et des ordres de coordination de l'espace aérien adéquats et efficaces.

L'Autorité ATM et infrastructure est l'interface primaire entre la MAA et l'autorité de l'aviation civile pour la réglementation des services de navigation aérienne nationaux et transfrontaliers, ainsi que pour la planification stratégique de la gestion du trafic aérien au niveau réglementaire. Cela comprend l'analyse des écarts dans l'utilisation civile des infrastructures d'aérodromes militaires et toutes les procédures de surveillance impliquées, telles que les audits et les processus de validation. Enfin, l'Autorité ATM et infrastructure contribue à la sécurité des opérations sur tous les aérodromes militaires suisses en tenant compte des besoins et des exigences spécifiques en matière d'infrastructure et en les harmonisant intelligemment lorsque cela s'avère judicieux.

6







18

Autorité des opérations aériennes

- › Régulation OM
- › Parcs éoliens
- › Gestion des obstacles de la navigation aérienne
- › Coordination vol aux instruments
- › Territoire et environnement

Nos tâches

L'Autorité des opérations aériennes est responsable du manuel opérationnel OM-A, lequel définit et réglemente les procédures requises pour accomplir les missions en garantissant le niveau de sécurité raisonnablement le plus élevé.

Elle favorise la mise en place de sources d'énergie alternatives telles que les parcs éoliens, en tenant compte de leur impact sur les systèmes et procédures militaires. Elle coordonne et analyse la faisabilité de ces projets et garde le contrôle de tous les domaines susceptibles d'affecter l'aviation militaire de quelque manière que ce soit. Elle est responsable des règles régissant le vol aux instruments

(IFR) et l'utilisation des réseaux de navigation ainsi que des procédures et des approches d'aérodromes. En outre, elle sert d'interface dans la mise en place de nouvelles procédures et l'introduction de nouvelles technologies.

Elle développe et met en œuvre des mesures et des lignes directrices pour atteindre et maintenir la conformité environnementale et améliorer la protection de la nature. Elle protège le milieu naturel qui entoure les infrastructures militaires et propose des mesures pour préserver l'environnement lors des opérations menées pour accomplir les missions militaires.





10

Gestion de la sécurité de l'aviation militaire

- › Programme national de sécurité
- › Gestion de la sécurité et des risques
- › Bureau d'enquête de sécurité de l'aviation militaire (DASIB)

Nos tâches

En plus de la création de conditions favorables pour assurer la capacité opérationnelle requise, la MAA est également responsable de la surveillance (stratégie) de la sécurité.

La gestion de la sécurité et des risques (SRM) est un instrument de pilotage et de contrôle utilisé par la MAA pour maintenir globalement un niveau de sécurité élevé dans les domaines opérationnels et techniques de l'aviation militaire.

La Gestion de la sécurité de la MAA dirige, coordonne et facilite les activités de la MAA dans le domaine de la sécurité. Elle définit les processus, les tâches et les instruments et organes existants au sein de l'autorité de surveillance. De par sa fonction stratégique, elle relève directement du chef de la MAA. Le chef de la Gestion de la sécurité appuie et conseille le chef de la MAA dans la coordination et la gestion de toutes les activités de la MAA liées à

la sécurité aéronautique. En outre la Gestion de la sécurité gère et maintient le Système de gestion de la sécurité (SMS) de la MAA.

Le DASIB fait partie de la Gestion de la sécurité de la MAA et est rattaché administrativement à la MAA. Dans l'exercice de ses activités professionnelles, notamment dans le cadre d'enquêtes, il garantit son indépendance en rendant compte directement au chef du Département de la défense, de la protection de la population et des sports. Il mène ses enquêtes sur la base de l'annexe 13 de la convention OACI et des normes d'autorités internationales d'enquête militaire.

Les enquêtes de sécurité visent à améliorer la sécurité de l'aviation militaire et à prévenir les accidents et incidents. Toutefois, le DASIB n'est pas responsable de l'évaluation des questions de responsabilité civile ou pénale.

Institut de médecine aéronautique

- › Responsabilité globale de toutes les règles et exigences relatives aux aspects psychologiques de la médecine aéronautique et du pilotage au sein des Forces aériennes suisses, en collaboration avec la MAA.
- › Sélection et évaluation durant leur entière carrière de l'aptitude de tous les pilotes, membres d'équipage, experts aéronautiques et membres des Forces spéciales, ainsi que d'autres groupes de spécialistes.
- › Recherche, développement, instruction et formation en médecine aéronautique.
- › Centre de médecine aéronautique entièrement accrédité au niveau international par l'OFAC, l'AESA et la FAA.

12

Nos tâches

L'Institut de médecine aéronautique (IMA) assume la responsabilité générale de toutes les règles et exigences relatives à la médecine aéronautique et au pilotage au sein des Forces aériennes suisses. Il sélectionne tous les pilotes, membres d'équipage, experts aéronautiques et membres des Forces spéciales ainsi que d'autres groupes de spécialistes au moyen de processus et de critères standardisés, mais axés sur la mission. Après cette phase initiale, il évalue régulièrement l'aptitude du personnel sélectionné à voler, à sauter en parachute et à effectuer des missions en Suisse et à l'étranger. Il soutient son personnel en cas de problème physique ou mental. Le cas échéant, il propose un traitement ou coordonne une prise en charge avec les meilleurs spécialistes du pays.

Pour ce faire, il est essentiel que le personnel fasse confiance à l'Institut, que ce dernier fasse partie intégrante des missions et qu'il connaisse en détail les défis auxquels le personnel est confronté.

Pour arriver et se maintenir à la pointe du progrès, l'IMA effectue des recherches sur l'hypoxie, les organes sensoriels, la psychologie et d'autres sujets. Les connaissances ainsi acquises lui permettent d'offrir au personnel une instruction et une formation de meilleure qualité et d'améliorer la performance humaine dans l'aviation et la sécurité aéronautique intégrale. Pour augmenter ces avantages, il travaille avec des partenaires militaires et civils comme des universités, des forces aériennes étrangères et des groupes de travail de l'OTAN.

Outre ces aspects militaires, l'IMA est un centre de médecine aéronautique pour pilotes et équipages civils, accrédité au niveau international, répondant à toutes les exigences et audité par l'OFAC, l'AESA et la FAA. De plus, l'Institut est une polyclinique accréditée et une institution nationale de formation pour les docteurs en médecine générale et en médecine du travail ainsi que pour les examinateurs de médecine aéronautique.





Environnement et partenariats

L'histoire récente de l'aviation civile européenne est caractérisée par une intensification marquée de la densité et de la complexité de la réglementation. En particulier, les règlements civils édictés par l'UE et appliqués par l'AESA se distinguent par des exigences formelles et une charge administrative importante. Ils ne tiennent tout naturellement pas compte des besoins de l'aviation militaire et se concentrent exclusivement sur la sécurité et l'industrie de l'aviation civile. Du fait de l'utilisation conjointe de l'espace aérien par des aéronefs civils et militaires, la densification de la réglementation liée à l'aviation civile nationale et internationale exerce un impact croissant sur l'aviation militaire, et donc sur les opérations des Forces aériennes suisses. Le cadre juridique et la structure organisationnelle de l'aviation militaire et des autorités responsables n'ont malheureusement pas suivi cette évolution. De plus, la répartition complexe des tâches au sein du DDPS rend difficile la consolidation d'une position tant à l'interne qu'à l'externe.

Gestion de la compliance et de la qualité

La Gestion de la compliance et de la qualité (C&QM) soutient le comité de direction de la MAA dans la gouvernance des aspects de qualité. À l'instar d'un moteur haute performance, qui dépend d'une myriade de capteurs, de circuits et de minuscules corrections des commandes de mouvement pour garantir une performance optimale, la C&QM soutient la MAA en assurant la supervision indépendante de ses processus. Dans cette fonction, la C&QM analyse les écarts par rapport aux processus ainsi que leurs causes premières, et formule des recommandations et des mesures correctives. Elle évalue la conformité des processus au moyen d'audits et d'inspections et publie des rapports pour le compte du chef de la MAA, dans le but d'aider ce dernier à définir des objectifs de performance et à vérifier leur réalisation. La C&QM supervise également les entités qualifiées, favorise l'intégration des boucles de régulation dans les processus et soutient le processus d'amélioration continue.

La MAA maintient une culture de l'entreprise et de la qualité dans le but de satisfaire les exigences opérationnelles des Forces aériennes suisses et de garantir une utilisation sûre des systèmes aéronautiques militaires. Le mot d'ordre pour y parvenir : la sécurité par la qualité.



Notre emblème

Décryptage :

- › La dénomination «Swiss Military Aviation Authority» est en anglais pour assurer sa compréhension à l'étranger ainsi que sa conformité avec les dénominations des autorités similaires dans les pays voisins.
- › Le contour de la Suisse représente la Confédération, notre employeur, et le secteur opérationnel principal de l'aviation militaire suisse.
- › La croix suisse symbolise l'aviation militaire suisse dans son secteur d'entraînement principal, au centre du pays.
- › Les flèches croisées représentent le trafic sur les voies de transit civiles et autour des secteurs d'entraînement militaire. Les pointes des flèches évoquent deux avions militaires qui se croisent.
- › Le fond bleu incarne les Forces aériennes.
- › Les quatre étoiles représentent:
 - › les quatre pays voisins (France - Italie - Allemagne - Autriche), dont l'accès à l'espace aérien suisse dépend du soutien de la MAA.
 - › La position de la Suisse au centre de l'Europe est symbolisée par la forme des étoiles reprise du drapeau de l'Union européenne.

Impressum

Publisher MAA
Editor MAA
Premedia Centre des médias électroniques CME, 77.001 f
Copyright 05.2019, DDPS
Internet www.armee.ch/maa

Cette brochure est également disponible en allemand et en anglais.

